CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ KIRIN MINING SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DU CALCAIRE ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 5
(SECTEUR DE DIAKO, CERCLE DE BAFOULABÉ, RÉGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **KIRIN MINING SARL** », représentée par Monsieur **Shen LU**, le gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **KIRIN MINING SARL**.

L'**État** et la société **KIRIN MINING SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **KIRIN MINING SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Diako,** Cercle de **Bafoulabé,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **KIRIN MINING SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **KIRIN MINING SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 02 JUIL. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ KIRIN MINING SARL

LE GÉRANT

Shen LU

5

Annexe I :

Coordonnées du périmètre

Secteur de Diako

Point A : Intersection du parallèle **14°28'16''N** et du méridien **10°14'29'' W**
Du point A au point B suivant le parallèle **14°28'16''N**

Point B : Intersection du parallèle **14°28'16''N** et du méridien **10°12'20'' W**
Du point B au point C suivant le méridien **10°12'20'' W**

Point C : Intersection du parallèle **14°24'26''N** et du méridien **10°12'20'' W**
Du point C au point D suivant le parallèle **14°24'26''N**

Point D : Intersection du parallèle **14°24'26''N** et du méridien **10°14'29'' W**
Du point D au point A suivant le méridien **10°14'29'' W**

Superficie : 25 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE SANDARE AU 1/200 000
Secteur de Dioko

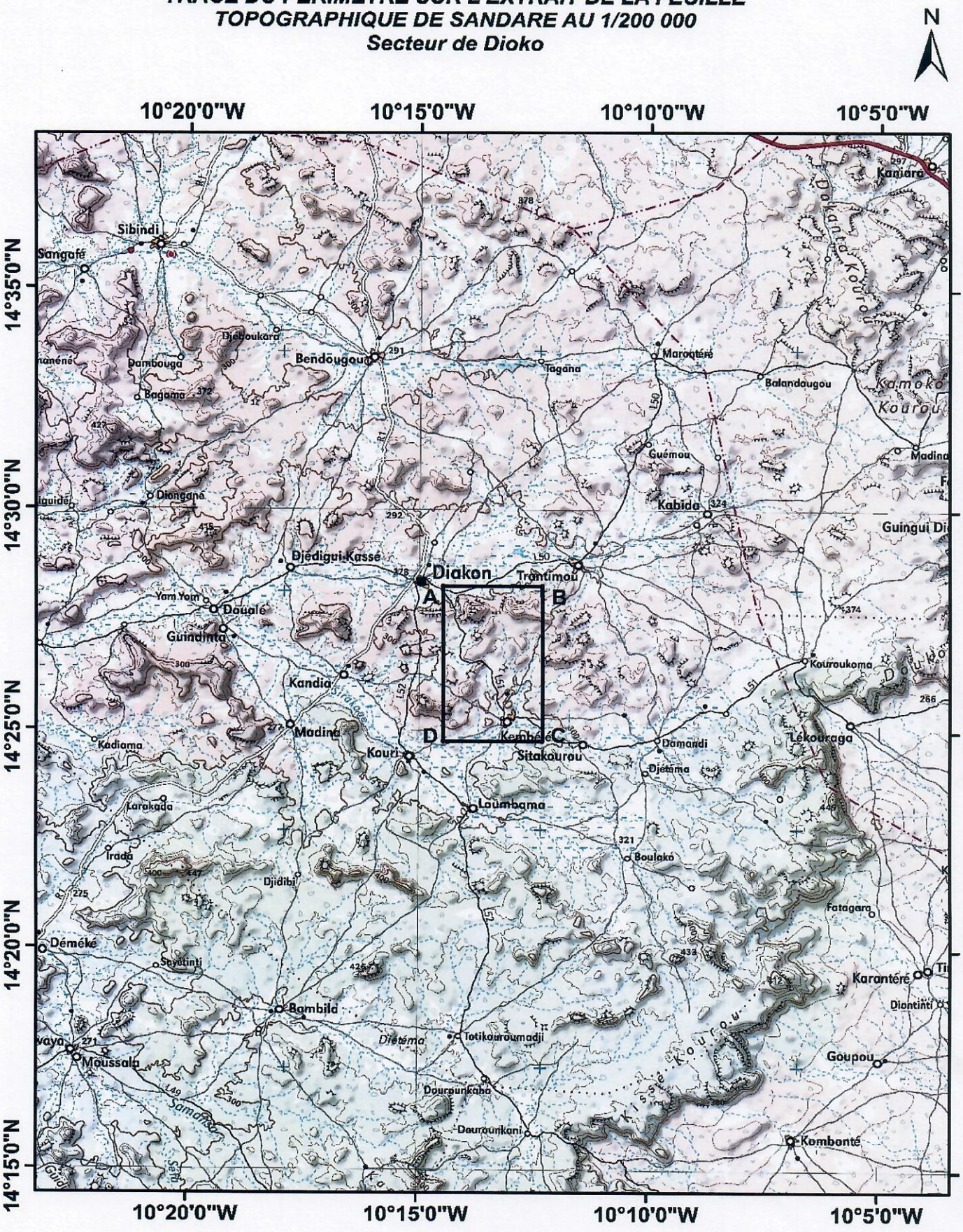

Annexe II :

Programme et coûts prévisionnels des travaux sur le périmètre de Diako

A. Programme prévisionnel des travaux à exécuter

Première année:

- Compilation et synthèse des données antérieures du périmètre ;
- Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en œuvre du rapport de la notice ;
- Cartographie géologique détaillée des affleurements à l'échelle 1/10 000 avec prélèvement de 100 échantillons roches ;
- Travaux de tranchées pour 200 mètres linéaires avec 200 échantillons à prélever ;
- Travaux de puits pour 200 mètres linéaires avec 200 échantillons à prélever ;
- Etude pétrographique ;
- Analyse chimique des 500 échantillons prélevés pour le calcaire.

Deuxième année:

- Sondage RC (Reverse circulation) de 1000 mètres linéaires avec 1000 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire.

Troisième année :

- Sondage carottant (1000 mètres linéaires) avec 1000 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire ;
- Estimation des ressources ;
- Evaluation des ressources
- Etude de préfaisabilité.

B. Coûts prévisionnel des travaux :

Première année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	5.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (2000 litres)	2.000.000 F CFA
Compilation et synthèse des données antérieures du périmètre	1.000.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en œuvre du rapport de la notice	2.000.000 F CFA
Cartographie géologique détaillée des affleurements à l'échelle 1/10 000	3.000.000 F CFA
Travaux de tranchées pour 200 mètres linéaires avec 200 échantillons à prélever	2.000.000 F CFA
Travaux de puits pour 200 mètres linéaires avec 200 échantillons à prélever	3.000.000 F CFA
Etude pétrographique	2.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 500 échantillons prélevés pour le calcaire	3.500.000 F CFA
Total première année	**33.500.000 F CFA**

Deuxième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	6.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (5000 litres)	5.000.000 F CFA
Sondage RC (Reverse circulation) de 1000 mètres linéaires avec 1000 échantillons à prélever	25.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire	7.000.000 F CFA
Total deuxième année	**53.000.000 F CFA**

Troisième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	7.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	11.500.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (8000 litres)	8.000.000 F CFA
Sondage carottant (1000 mètres linéaires) avec 1000 échantillons à prélever	35.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 1000 échantillons prélevés pour le calcaire	7.000.000 F CFA
Evaluation des ressources	5.000.000 F CFA
Essais techniques	5.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	5.000.000 F CFA
Total troisième année	**83.500.000 F CFA**

Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	**170.000 .000 FCFA**